

Délibération : N°2026-06-25 : 08

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, Président du Conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026

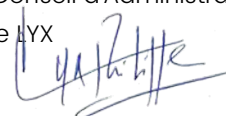
Membres du conseil en exercice ayant	
Voix délibérative :	26
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	17
Membres représentés ayant voix délibérative :	7
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer sous réserve des modifications apportées :

Le résultat du vote est le suivant :	
Membres présents ou représentés :	24
Pour : 23 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 1 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : le **procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026, avec 23 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 30 juin 2026
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 17/07/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Montpellier, le 13 mars 2026

166^{ème} séance

Procès-verbal du Conseil d'Administration siégeant en formation plénière
Vendredi 13 mars 2026

Assistaient à la réunion :

Membres présents avec voix délibérative :

Membres élus

Collège i :	M. Julien CAMBEDOUZOU, Mme Delphine PAOLUCCI, M. David VIRIEUX, Mme Christine JOLY-DUHAMEL.
Collège ii :	M. Sébastien CLEMENT représenté par M. David VIRIEUX
Collège iii :	M. Tahar AYAD, Mme Chrystelle SALAMEH, M. Lubomir VEZENKOV, M. Emmanuel VRANCKEN représenté par Tahar AYAD
Collège iv :	M. Michaël CARBONI
Collège IATS :	Mme Johanna BISMUTH, Mme Loubna ATFANE, M. Pascal VERDIE
Collège des Usagers :	M. Félix YZOPT-DUTTON représenté par Mme Julie PERSON, Mme Marianne EYMOND-LANG, M. Matthias NOUALHAT représenté par M. Julien CAMBEDOUZOU, Mme Anaïs GREGOIRE représentée par Mme Delphine Paolucci.

Membres extérieurs nommés : Mme Florence BRAU représentée par Madame Claire GATECEL,
Mme Claire GATECEL, Monsieur Philippe LYX

Membres élus : Mme Véronique FLACHAIRE, Mme Julie PERSON, M. David BARIAU, M. Rolan
DAVITIAN, M. Alain GOASGUEN

Avec voix consultative : M. Pascal DUMY (Directeur de l'ENSCM), Mme Fatima FILIPPIN (Directrice
Générale des Services), M. Frédéric MARQUE (responsable du service financier-Agent
comptable), M. Franck DOMEIZEL (Rectorat Académie de Montpellier) en visioconférence

Invitée : Mme Sandra GILLET (Commissaire aux comptes – KPMG)

Absents excusés- absents :

- Membres Invités permanents : M. Philippe AUGÉ (Président de l'Université de Montpellier)
- Collège des usagers : Mme Nell PLITATI--CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Nathalie

ORDRE DU JOUR

I. Vie institutionnelle

1. Election du Président du Conseil d'Administration.
2. Election du 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration.
3. Election du 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration.

4. Informations générales :
 - a) Utilisation de la délégation faite au directeur en matière de convention.
 - b) Plan d'action de prévention des risques professionnels – année 2026 (présenté au CSAE du 19 février 2026).
 - c) Contractualisation.
5. Modification de l'ordre du jour.
6. Pour approbation – Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 11 décembre 2025.

II. Finances

7. Pour information – Rapport des commissaires aux comptes.
8. Pour approbation – Compte financier exercice 2025 ENSCM.

III. Ressources humaines

9. Pour approbation – Plan de développement des compétences 2026 (présenté au CSAE du 19 février 2026).

IV. Scolarité & Vie étudiante

10. Pour approbation – des projets sélectionnés dans le cadre du 2^{ème} appel à projets FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement d'Initiatives Etudiantes) – présentés au CEVE du 5 mars 2025.

Questions diverses

I. VIE INSTITUTIONNELLE :

Le Doyen d'âge du Conseil d'Administration ouvre la séance à 9h08 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Le Directeur rappelle qu'en application des dispositions statutaires, le doyen d'âge assure la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président, du premier Vice-président et du deuxième Vice-président du Conseil d'administration.

A ce titre, il exerce cette présidence provisoire afin de procéder à l'installation du Conseil nouvellement constitué et à l'élection des membres du bureau.

Il procède ensuite à la vérification du quorum. Il confirme que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il invite ensuite les Administrateurs à procéder aux opérations de vote conformément aux modalités prévues par les statuts.

1. Election du Président du Conseil d'Administration

3

Article 10-3 des statuts de l'ENSCM : Présidence

« La première séance du Conseil d'Administration nouvellement élu est présidée par le doyen d'âge. Le Conseil d'Administration élit pour un mandat de 3 ans, au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à le présider. Le mandat du Président est renouvelable. L'élection a lieu à bulletin secret. La désignation est acquise au premier et au deuxième tour à la majorité absolue des suffrages des membres du conseil présents ou représentés, au troisième tour à la majorité relative. »

Le doyen d'âge du Conseil d'Administration déclare ouverte l'élection et invite les candidats à se présenter successivement devant les membres du Conseil.

Monsieur Philippe LYX, seul candidat à la Présidence, expose ses orientations et souligne les enjeux majeurs auxquels l'Ecole est confrontée, notamment la sortie de l'EPE, la gestion rigoureuse des finances et le développement des partenariats avec le monde de l'entreprise.

Un membre du Collège des IATS l'interroge sur sa démarche de rencontre avec les services administratifs, restée inachevée lors de son précédent mandat.

Monsieur Philippe Lyx reconnaît que ces échanges n'ont pas pu être menés à leur terme. Il précise toutefois que cette initiative lui paraît pertinente et indique son intention de la mettre en œuvre durant le prochain mandat.

A l'issue de cette présentation, le **doyen d'âge** invite les membres du Conseil à procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions statutaires.

Après dépouillement, il proclame les résultats du scrutin et déclare monsieur Philippe LYX élu Président du Conseil d'Administration.

Il le félicite et l'invite à prendre place afin de poursuivre la séance.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Election du Président du Conseil d'Administration

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 22

Blancs : 3

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 01

L'élection du Président du Conseil d'Administration est approuvée avec 22 voix pour des voix présentes ou représentées

2. Election du 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration

4

Article 10-3 Statuts ENSCM : Vice-Présidence

« Deux vice-présidents sont élus dans les mêmes conditions :

- Un premier vice-président parmi les personnalités extérieures ;
- Un deuxième vice-président parmi les membres du collège i et ii élus au conseil d'administration.

Il est procédé à leur élection lors de la séance suivant le renouvellement des administrateurs élus.»

Le doyen d'âge déclare ouverte l'élection et invite les candidats à se présenter devant les membres du Conseil.

M. Roland DAVITIAN, seul candidat, présente sa candidature au poste de premier Vice-Président. Il exprime son attachement à l'Ecole, souligne sa volonté de renforcer les liens avec le monde industriel et de contribuer activement à la promotion de l'établissement, notamment à travers le développement de partenariats et le soutien à des projets de financement.

A l'issue de cette présentation, le doyen d'âge invite les membres du Conseil à procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions statutaires. Après dépouillement, il proclame les résultats du scrutin et déclare monsieur Roland DAVITIAN élu premier Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il le félicite et l'invite à prendre place afin de poursuivre la séance.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Election du Président du Conseil d'Administration

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Blanc : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 02

L'élection du 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration est approuvée avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

3. Election du 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration

Le doyen d'âge déclare ouverte l'élection et invite les candidats à se présenter devant les membres du Conseil.

Monsieur Julien CAMBEDOUZOU présente sa candidature au poste de deuxième Vice-Président du Conseil d'administration. Il retrace son parcours au sein de l'établissement, notamment ses fonctions de Délégué aux relations internationales, puis directeur de la recherche depuis 2025. Il souligne que ces responsabilités lui ont permis d'acquérir une vision globale des enjeux de formation et de recherche, qu'il entend mettre au service du Conseil d'administration, en particulier dans le cadre du conseil d'administration restreint, dont les prérogatives portent principalement sur la gestion de carrière des enseignants-chercheurs.

5

A l'issue de cette présentation, le *doyen d'âge* invite les membres du Conseil à procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions statutaires. Après dépouillement, il proclame les résultats du scrutin et déclare monsieur Julien CAMBEDOUZOU élu **deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration**.

Il le félicite et l'invite à prendre place afin de poursuivre la séance.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Election du Président du Conseil d'Administration

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Blanc : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 03

L'élection du 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration est approuvée avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

Le Président du Conseil d'Administration, nouvellement élu, déclare ouverte la séance du Conseil d'Administration à 10h03.

4. Informations générales

a) Utilisation de la délégation faite au directeur en matière de conventions

Conseil d'Administration de l'ENSCM en date du 13/03/2026 Compte-rendu relatif à la délégation accordée au Directeur en matière de convention					
Conventions avec impact financier au crédit					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
RC000661	Institut Carnot Chimie Balard Cirimat / ANR		Avenant 5 à la Convention pour le soutien financier d'un institut Carnot n°25-CARN-0008-01 relatif à la convention 20 CARN 0008 01	1 230 000 €	
DC000251-11	ENSCM / CEA		Convention de reversement de fonds	6 555,05 €	Exercice 2025 et facturé sur 2026
Conventions sans impact financier					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Période
DC000470	ENSCM / France CHIMIE MEDITERRANEE		Convention de partenariat		17/12/2025 au 17/12/2028
FC000299	ENSCM / Lycée Saint-Joseph (Avignon)		Convention d'accueil d'un groupe d'élèves d'une classe de PCSI-PC du lycée St Joseph le vendredi 13 février 2026 de 10h à 15h30 (54 élèves et 4 enseignants)		13/02/2026
FC000300	ENSCM / Lycée Joffre (Montpellier)		Convention d'accueil d'un groupe d'élèves d'une classe de PCSI du lycée Joffre le vendredi 13 mars 2026 de 13h30 à 17h30 (24 élèves)		13/03/2026

b) Plan d'action de prévention des risques professionnels (année 2026)

La Directrice Générale des Services présente le plan d'action stratégique de l'ENSCM pour l'année 2026 en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ce plan vise à garantir un niveau élevé de santé, de sécurité et de bien-être pour l'ensemble des personnels et des usagers ; ainsi qu'à décliner, au sein de l'établissement, les Orientations Stratégiques Ministérielles (OMS) sous forme d'actions opérationnelles adaptées aux spécificités de l'Ecole.

Elle précise que le CSAE continuera d'exercer l'ensemble des compétences en matière de santé et sécurité jusqu'à la mise en place de la formation spécialisée (F3SCT) prévue d'ici fin 2026 suite aux élections professionnelles.

Plusieurs actions structurantes seront engagées, notamment la mise à jour annuelle du DUERP, l'amélioration de l'accessibilité du RSST et du RSDGI, ainsi que la professionnalisation du réseau de prévention. Celle-ci passera par un plan de formation initiale et continue à destination des acteurs concernés, incluant les référents VDHAAS (violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes au travail), ainsi que l'animation d'un réseau structuré visant à harmoniser les pratiques et les outils.

Les axes prioritaires du plan se déclinent comme suit :

✚ Risques chimiques, biologiques et émergents :

- Mise à jour annuel des inventaires ACD/CMR, politique de substitution, centralisation des fiches de données de sécurité (FDS), formalisation des notices de poste et suivi médical des personnels exposée (protection renforcée des femmes enceintes ou allaitantes).

✚ Risques Psychosociaux (RPS) :

- Intégration systématique dans le DUERP selon une démarche participative,
- Mise en place d'un comité de pilotage dédié, recours à la médiation professionnelle si nécessaire,
- Renforcement du repérage des signaux faibles avec orientation vers la médecine de prévention.

✚ Prévention des situations de harcèlement, discriminations, violences sexistes et sexuelles (HDVSS) :

- Dispositif de signalement refondu (écoute, instruction et traitement des situations),
- Déploiement de formations dédiées et intégration de ces risques dans le DUERP.

✚ Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

- Renforcement de la médecine de prévention (infirmiers, psychologues, ergonomes) :
 - ✧ Actions spécifiques en matière de santé des femmes : adaptation des postes et des équipements, prévention des troubles musculosquelettiques, prise en compte de pathologie telle que l'endométriose ou des situations liées à la ménopause.
 - ✧ Déploiement d'une démarche QVCT structurée, incluant des espaces de discussion sur le travail, une attention portée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ainsi qu'à la charge de travail.

La Directrice Générale des Services rappelle que le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) constitue le document réglementaire de référence pour la programmation annuelle des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Le Président du CA souligne l'importance de ces enjeux et propose qu'un bilan à l'échelle de l'année soit réalisé afin de disposer d'une vision consolidée des actions menées et des situations rencontrées.

La Directrice Générale des Services indique que ce plan d'action constitue une feuille de route exigeante, mais essentielle au regard des enjeux identifiés. Sa mise en œuvre permettra de garantir un environnement de travail et d'études sûr, sain et propice à l'épanouissement de chacun, tout en accompagnant les ambitions scientifiques et pédagogiques de l'établissement.

Le Président du Conseil d'Administration conclut en réaffirmant que les questions de santé et de sécurité au travail constituent des enjeux majeurs, qui doivent mobiliser l'ensemble de la communauté, et appelle à l'implication de tous pour faire progresser ces sujets prioritaires.

c) Contractualisation

- **Evaluation CTI : le Directeur de l'ENSCM** rappelle aux nouveaux membres du Conseil d'Administration que l'établissement est engagé dans un contrat d'établissement réévalué tous les cinq ans par l'Etat.

Il précise que l'évaluation par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) s'est déroulée en septembre 2025, et que l'établissement a obtenu son accréditation en décembre 2025, pour la durée maximale.

- **Evaluation HCERES : le Directeur** mentionne également l'évaluation par l'HCERES dans le cadre de l'Etablissement Public Expérimental (EPE), processus auquel l'ENSCM est soumise et rappelle le calendrier :
 - o Entretien inaugural avec l'équipe de direction de l'université de Montpellier : mardi 10 mars 2026 de 9h à 10h30.
 - o Entretien avec les partenaires académiques pour la formation : mardi 10 mars 2026 de 14h à 14h55.
 - o Entretien avec un panel d'étudiants : mercredi 11 mars 2026 de 8h15 à 9h10.
 - o Entretien EPE : mercredi 11 mars 2026 de 16h10 à 17h10.

Enfin, il indique que le Conseil d'Administration de l'ENSCM devra se prononcer sur la sortie de l'EPE, selon un calendrier qui reste à préciser. Il précise que l'établissement évoluerait alors vers un statut de « grand établissement ». Par ailleurs un rapport du HCERES est attendu d'ici le mois de juin ; celui-ci comportera à la fois un bilan de la période écoulée et des éléments prospectifs relatifs au développement futur de l'établissement.

- **COMP 100% missions : le directeur** informe les membres du CA de l'évolution des modalités de contractualisation avec l'Etat, dans le cadre du déploiement des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Il indique que la réunion de lancement, organisée par le Rectorat en présence de la DGESIP, s'est tenue le mardi 10 mars 2026. Il précise que ce nouveau dispositif contractuel vise à formaliser la stratégie pluriannuelle de l'établissement, ses objectifs, les moyens associés ainsi que les indicateurs de performance permettant d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Dans ce contexte, huit indicateurs globaux ont été définis, assortis de référents chargés d'en assurer le pilotage. Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier la mise en œuvre des actions engagées et de structurer un suivi régulier à l'échelle de l'établissement, dans une logique de dialogue stratégique renforcé avec les autorités de tutelle.

Le Président du Conseil d'Administration souligne que ce cadre contractuel s'inscrit dans un environnement financier et stratégique en évolution, appelant une attention particulière dans le pilotage des ressources et des priorités. Il insiste sur l'importance d'une gestion rigoureuse et d'un suivi attentif des indicateurs de performance, qui constituent un levier central dans le dialogue avec l'Etat et l'allocation des moyens.

Le directeur de l'ENSCM rappelle enfin que le COMP sera soumis à l'approbation au Conseil d'Administration.

5. Modification de l'ordre du jour

La Directrice Générale des Services informe l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qu'aucune modification n'a été apportée à l'ordre du jour.

6. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration demande à l'ensemble des membres du conseil d'Administration si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la séance du 11 décembre 2026. Aucune observation n'est formulée.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le procès-verbal :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 04

Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 11 décembre 2025 : approuvé avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

II. FINANCES :

7. Information – rapport des commissaires aux comptes

Le Président du Conseil d'Administration donne la parole à madame Sandra Gillet, commissaire aux comptes au sein du cabinet KPMG SA.

La Commissaire aux comptes rappelle en préambule les missions des commissaires aux comptes, puis présente les trois principales phases de son intervention :

- Une mission d'intérim réalisée en novembre 2025, portant sur l'analyse des faits majeurs ;
- Une mission finale conduite en janvier 2026, comprenant des travaux approfondis en lien avec les services de l'établissement ;
- Une phase de finalisation consistant à examiner les événements éventuellement intervenus postérieurement et les documents soumis au Conseil d'administration, notamment le rapport de gestion de l'ordonnateur.

10

Elle indique que l'ensemble de ces travaux s'est déroulé dans de très bonnes conditions, soulignant la qualité de l'organisation des équipes malgré des délais d'intervention contraints.

Elle donne ensuite lecture de l'opinion, concluant à « **une certification sans réserve des comptes annuels de l'ENSCM** ».

Elle formule par ailleurs une observation récurrente relative à la situation des locaux, qui demeurent la propriété de la Région.

Le Président du Conseil d'Administration remercie la commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les équipes du service financier pour leur implication et la qualité du travail réalisé.

8. Approbation du Compte financier de l'exercice 2025

Le Responsable du Service Financier et Comptable souligne que la présentation du compte financier constitue un moment important dans la vie de l'établissement. Elle permet au Conseil d'Administration de contrôler l'exécution des autorisations accordées, de mesurer le taux de réalisation des prévisions, tant par nature que par destination, avec une vision rétrospective, et d'apprécier l'équilibre de l'établissement à travers le bilan.

Cette présentation s'appuie sur une analyse à la fois patrimoniale (résultat) et budgétaire (entrées-sorties de l'année). Elle fait également apparaître le résultat de l'exercice, établi conformément aux règles du plan comptable et au principe de sincérité.

Il rappelle que le compte financier comprend : (article 211 du décret GBCP n°2012-1446 du 7 novembre 2012) :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur ;
- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2) ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9) ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan et compte de résultat ;
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels ;

Le dossier de présentation du compte financier **comprend également**, pour l'information de l'organe délibérant, les **tableaux budgétaires suivants** :

11

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3) ;
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

Il rappelle ensuite les faits marquants de la période, puis présente les principaux éléments de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025.

Comptabilité budgétaire

Au titre de la comptabilité budgétaire, l'exercice 2025 fait apparaître un **solde déficitaire de 182 561€**, nettement inférieur à celui prévu au dernier budget rectificatif, qui s'élevait à **431 601€**.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par les éléments suivants :

- un écart global en dépenses de crédits de paiement (CP) de **-516 822€**, réparti entre :
 - Personnel : -60 214€
 - Fonctionnement : -373 991€
 - Investissement : -82 617€
- un écart en recettes (RE) : **-267 872€**

La sous-exécution des dépenses concerne principalement l'enveloppe de fonctionnement, avec un écart de **373 K€**, soit **2,89 % du budget exécuté en crédits de paiement**. Il est indiqué que la

qualité de la prévision sur ce poste pourra être améliorée. Les écarts constatés sur les autres enveloppes restent limités.

S'agissant des recettes, l'écart provient essentiellement des recettes fléchées (-330K€), lié au non-versement, sur l'exercice, du premier acompte de l'abondement 2025 du label CARNOT, initialement prévu à hauteur de 450K€. Par ailleurs, l'ENSCM a perçu un premier versement de **120 K€** de la Métropole dans le cadre du CPER, non inscrit au dernier budget rectificatif.

Il est par ailleurs souligné que les **taux d'exécution pour 2025 sont en nette amélioration par rapport à l'exercice 2024**.

Comptabilité budgétaire – autorisations d'emploi et masse salariale

La dépense de masse salariale s'élève à **9 161 104€ en 2025**, contre **8 970 438€ en 2024**, soit une augmentation de **191 K€**.

Cette évolution s'explique notamment par :

- La hausse du taux de cotisation à la pension civile au 1^{er} janvier 2025 (+75 K€) ;
- Les mesures liées à la LPR, incluant la revalorisation des salaires des doctorants (+23 K€) et la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs (+24 K€) ;
- Les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), (+69 K€).

12

Comptabilité budgétaire – dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement relevant de l'axe établissement concernent :

- Les dépenses liées au patrimoine (fonctionnement, entretien et viabilisation du site), pour **386K€ en AE** et **582K€ en CP** ;
- Les dépenses relatives aux fluides, globalement stables par rapport à l'exercice 2024.

Comptabilité budgétaire – dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- **axe établissement** : **139 K€ en AE** et **84 K€ en CP**, principalement consacrés aux investissements informatiques (108 K€ en AE et 80 K€ en CP) ainsi qu'à la communication (4 K€ en AE et CP) ;
- **axe formation** : **124 K€ en AE** et **161 K€**, dédiés aux équipements de travaux pratiques, incluant notamment le lancement des acquisitions dans le cadre du COMP et du projet « Décarbochim » ;
- **axe recherche** : **83 K€ en AE** et **80 K€ en CP**, pour les UMR dont l'ENSCM est tutelle, ainsi que **23 K€ en AE** et **28 K€ en CP** pour l'Institut CARNOT ;

A noter, le solde de l'acquisition du RMN 600 dans le cadre du CPER, pour un montant de **951 K€**.

L'équilibre financier

L'équilibre financier est analysé à partir du tableau 4 de la liasse budgétaire.

Pour l'exercice 2025, les **décaissements non budgétaires** s'élèvent à **710 K€**, auxquels s'ajoute le **déficit budgétaire** de l'année de 183 K€, portant les besoins de financement à **893 K**.

Ces décaissements non budgétaires correspondent principalement à des opérations pour compte tiers, notamment les mobilités ERASMUS et la TVA. Sur l'exercice, ils sont compensés à hauteur de **625 K€** par des encaissements de même nature.

La différence entre les besoins de financement (893 K€) et leur couverture (625 K€) est assurée par un **prélèvement sur la trésorerie**, à hauteur de **268 K€**.

La variation négative de trésorerie est en réalité constituée d'un prélèvement sur la trésorerie fléchée de **999 K€** (décaissement lié au CPER) et d'un apport de trésorerie globalisées de **1 298 K€**.

13

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de l'établissement s'élève à **6 827 061 €**.

Il est également rappelé l'entrée en vigueur du **décret n°2024-1108 du 02 décembre 2024** relatif à l'équilibre budgétaire et à la soutenabilité financière des EPSCP, qui introduit notamment des seuils minimaux de trésorerie, de fonds de roulement et de ratio de masse salariale.

A cette date, les indicateurs de l'ENSCM sont les suivants :

- niveau final de trésorerie : 212 jours de fonctionnement ;
- niveau de fonds de roulement : 183 jours de fonctionnement ;
- charges de personnel rapportées aux produits encaissables : 70%.

La comptabilité générale

a- Le compte de résultat de l'exercice 2025

La comptabilité générale retrace la situation financière et patrimoniale de l'établissement à partir de ses états financiers.

Le résultat de l'exercice 2025 est **excédentaire, à hauteur de 727 603€**.

Les charges s'établissent à **12 769 342€**, en diminution de 1,89% par rapport à 2024. Les produits atteignent **13 496 945€**, en baisse de 1,56% par rapport à l'exercice précédent.

b – La capacité d'autofinancement (CAF) :

La capacité d'autofinancement est déterminée comme suit :

- ✧ résultat de l'exercice : +727 603€ ;
- ✧ dotations aux amortissements et aux provisions : +1 193 468€ ;

✧ quote-part des subventions d'investissement virée au résultat : -658 784€

La capacité d'autofinancement s'élève ainsi à 1 262 287€.

Cette CAF permet de couvrir presque intégralement les investissements de l'exercice, qui s'élèvent à 1 303 143€.

Le financement de ces investissements est assuré par :

- la CAF pour 1 262 287 € ;
- des financements spécifiques de l'Etat (dont ANR) pour 27 576€ ;
- des financements de tiers autres que l'Etat pour 1 235 254€.

L'ensemble des ressources mobilisées atteint 2 525 118€, conduisant à un **apport au fonds de roulement de 1 221 975€**.

Au 31 décembre 2025, le fonds de roulement s'établit à **5 888 133€**, soit 183 jours de fonctionnement.

14

Le Président du Conseil d'Administration demande aux administrateurs s'il y a des remarques ou des questions.

Un membre extérieur élu propose l'idée de confier aux élèves des projets portant sur les économies d'énergie.

Le Président du Conseil d'Administration rappelle que le coût de l'électricité est appelé à augmenter et évoque la possibilité d'impliquer davantage les élèves dans les enjeux liés à ces dépenses. Il indique partager pleinement la proposition formulée.

Une membre du collège i souligne que les élèves sont particulièrement sensibilisés à ces questions. Elle précise que, dans l'hypothèse de la mise en place d'un groupe de travail, ceux-ci seraient intéressés pour y participer.

Une membre extérieure élue évoque l'opportunité de mettre en place un projet de sensibilisation permettant d'associer les étudiants aux problématiques de consommation énergétique et de maîtrise des coûts.

Une membre du collège des IATS rappelle que de nombreuses actions sont déjà engagées. Elle souligne également le niveau élevé de trésorerie disponible et s'interroge sur les modalités concrètes de mobilisation de ces ressources, en estimant qu'elles devraient permettre de soutenir le lancement de projets structurants, innovants et différenciant pour l'établissement.

Le Président du Conseil d'administration confirme que la situation financière de l'établissement est saine. Il indique qu'un certain assouplissement est envisageable, tout en demeurant mesuré, et rappelle que le fonctionnement de l'école est actuellement stable, appelant néanmoins à la vigilance.

Un membre extérieur élu propose d'envisager une démarche de type certification « My Green Lab » (audit en vue d'une labellisation DD&RS).

Une membre du collège des IATS indique qu'un équipement de pervaporation acquis en 2025 s'inscrit dans cette dynamique.

Une membre extérieure élue rappelle que l'ADEME peut accompagner les établissements dans le montage de tels projets.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le compte financier de l'exercice 2025. Ce vote porte sur les *trois articles suivants* :

 Article 1 – Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants : 15

- **114,51 ETPT**, dont 97,43 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 17,08 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- **11 825 036,69 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 161 103,66 € personnel
 - 2 296 648,44 € fonctionnement et intervention
 - 367 284,59 € investissement
- **12 907 593,98 €** de crédits de paiement dont :
 - 9 161 103,66 € personnel
 - 2 443 346,80 € fonctionnement et intervention
 - 1 367 143,52 € investissement
- **12 725 033,19 €** de recettes
- **- 182 560,79 €** de solde budgétaire

 Article 2 – Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 268 162,04 €** de variation de trésorerie
- **+ 727 603,18 €** de résultat patrimonial (affectation résultat en réserves)
- **+ 1 262 287,27 €** de capacité d'autofinancement
- **+ 1 221 974,44 €** de variation de fonds de roulement

✚ **Article 3 – Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de +727 603,18€ en réserves.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation du compte financier de l'exercice 2025

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 05

Le compte financier de l'exercice 2025 approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

16

III. RESSOURCES HUMAINES :

9. Approbation du Plan de développement des compétences 2026

(Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 19 février 2026)

La Directrice Générale des Services présente le Plan de développement des compétences 2026. Elle indique que la présentation a été allégée par rapport à celle de 2025, le document comptant désormais **32 pages**. Elle rappelle **qu'aucune évolution réglementaire** n'est intervenue depuis 2023 concernant le cadre du développement des compétences.

Le document s'appuie sur les **orientations interministérielles et ministérielles**, ainsi que sur les **orientations stratégiques de l'établissement**.

Les orientations (axes) de formation ont été actualisées par le ministère dans le **schéma Directeur 2025-2029**, publié au BOEN du 19 juin 2025.

L'établissement s'inscrit en particulier dans les axes interministériels et ministériels suivants :

- ✧ Transmission des valeurs de la République ;
- ✧ Développement des compétences managériales ;
- ✧ Renforcement de la professionnalisation, notamment dans les domaines des finances, achats, audits et contrôle interne ;
- ✧ Ministère inclusif, incluant la politique en faveur des personnels en situation de handicap ;

- ✧ Sécurité et Qualité de Vie au Travail ;
- ✧ Implication de chaque agent dans la transition écologique et numérique, incluant un volet spécifique relatif à l'Intelligence Artificielle.

Le bilan des formations suivies en 2025 figure en introduction du document. La volumétrie reste stable et comparable à celle des années 2024 et 2025, avec **93 jours** de formation totalisant **556 heures** dispensées.

Il est également rappelé que la **majorité des formations se déroulent en présentiel à Montpellier**.

La Directrice Générale des Services rappelle que le compte-rendu d'entretien de formation des personnels IATS demeure le moment privilégié pour le recensement des besoins en formation. Les trois finalités de formation mentionnées dans ces comptes rendus — T1, T2 et T3 — y sont explicitement rappelées :

- ✧ **T1 – Adaptation immédiate au poste de travail** : répondre aux besoins « ici et maintenant », dans le cadre des missions actuelles de l'agent ;
- ✧ **T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers** : anticiper les besoins « ici et demain », liés aux évolutions du poste ;
- ✧ **T3 – Développement ou acquisition de nouvelles qualifications** :
Accompagner les perspectives professionnelles « ailleurs et demain ».

17

Le plan de développement des compétences 2026 présente par ailleurs **7 fiches de dispositifs d'accompagnement**, détaillant les modalités de soutien proposées aux agents. Il recense également les **possibilités de formation offertes par les principaux acteurs locaux**, permettant de diversifier l'offre et de répondre au mieux aux besoins identifiés.

Ces orientations, combinées à l'expression des besoins recueillie lors des entretiens de formation des personnels, permettent d'élaborer l'offre de formation pour l'année universitaire 2025-2026.

Le plan de formation s'articule autour de 8 axes structurants :

- ✧ Développement durable et responsabilité sociétale ;
- ✧ Enseignement et recherche ;
- ✧ Hygiène, sécurité, santé et handicap ;
- ✧ Informatique et bureautique ;
- ✧ Management et pilotage ;
- ✧ Préparation aux concours ;
- ✧ Professionnalisation ;
- ✧ Langues.

Ces axes constituent le cadre général dans lequel s'inscrit l'ensemble de l'offre de formation proposées aux agents pour l'année universitaire.

Une membre du collège des IATS interroge la Directrice Générale des Services afin de savoir si une mise à jour des compétences est prévue.

La Directrice Générale des Services indique que ces axes ne sont pas nécessairement renseignés par les responsables de service.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le plan de développement des compétences pour l'année 2026.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation du Plan de développement des compétences 2026

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 06

Plan de développement des compétences 2026 approuvé avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

18

IV. SCOLARITE & VIE ETUDIANTE :

10. Approbation des projets sélectionnés dans le cadre du 2^{ème} appel à projets FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement d'Initiatives Etudiantes)

(Commission du CVEC le 5 mars 2026 / CEVE du 5 mars 2026 avec avis favorable à l'unanimité)

La Directrice de la scolarité et de la vie étudiante présente les projets sélectionnés dans le cadre du 2^{ème} appel à projets FSDIE.

Montant appel à projet : 3 500 €

Thèmes	Responsable projet	Objet	somme demandée (€)	somme proposée par commission CVEC (€)
Sportif	PICOT FOUTEL Maxine	Activité voile et plongée	800 €	760 €
Social	SUREAU Arthur	Formations CERC	800 €	720 €
Culturel	ROUXEL Baptiste	Achat d'une interface audio	89 €	89 €
Culturel	SCHAFFROTH Bastien	Voyage du Bureau des Arts 2026	1200 €	1200 €
Accueil	DEFOSSEZ Benjamin	PSC	350 €	350 €
accueil	DEFOSSEZ Benjamin	SACEM	232,40 €	232,40 €
Sanitaire, sportif, prévention et éducation à la santé	DEFOSSEZ Benjamin	accessoire Soundboks	149 €	149 €
			3 622,40 €	3 500,40 €

Information du budget CVEC 2026 (Commission CVEC et CEVE du 5 mars 2026)

2025	32 398,39 €
Versement en mars 2025	276,00 €
Versement en juillet 2025	32 122,39 €
2026	26 880,00 €
Dotation de 60€ par étudiants versés en mars 2026	26 880,00 €
Versement en juin 2026 (complément éventuel du CNOUS)	--

		2026
Finalités du projet		FSDIE
Accompagnement Social	Aide social	1 000 €
Accompagnement Social	CERC formation	720 €
Sanitaire	Formation PSC	350 €
Sanitaire	Boîte protection hygiéniques dans les toilettes (projet nov 2026)	951,78 €
Culturel	Voyage BDA	1 200 €
Culturel	Achat interface audio	89 €
Culturel	Accessoire Soundboks	149 €
Sportif	Activité Voile et plongée	760 €
Reste FSDIE (Nov 2026)	Initiatives étudiantes dont fléchage de 3000 pour intervenants danse	8 500€

	Hors FSDIE
Culture (pass'culture Yoot 2026)	414 €
Médecine préventive	4 000 €
Prévention VSS (Pièce de théâtre à la rentrée)	2 766,50 €
SACEM	232,40 €
Séminaire Cpasloption	1 000 €
Formation BDE (prévention VSS, alcoolisation et organisation soirée) par BNEI	796 €
Achat équipement protection individuelle (blouse)	3 800 €
Divers	150 €
% de la CVEC en médecine préventive (min 15%)	15 %
% de la CVEC en FSDIE (min 30%)	51 %
% du FSDIE en action sociale (max 30%)	7 %
Budget prévisionnel	26 880 €
Total dépensé/prévu	26 878,68 €
Somme restant à attribuer	1,32 €

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à faire part de leurs observations, puis soumet au vote les projets retenus dans le cadre du deuxième appel à projets FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes) pour un montant total de 3 500,40 €.

20

Une membre du collège des IATS regrette que les documents nécessaires à l'examen des dossiers n'aient pas été transmis en amont.

Une autre membre du collège des IATS partage ce constat et s'interroge sur le caractère exhaustif du tableau présenté, se demandant s'il recense bien l'ensemble des demandes formulées par les étudiants, s'il y a des dossiers rejetés.

La Directrice de la scolarité et de la vie étudiante précise qu'un examen préalable des dossiers est effectué afin de valider ou non les demandes avant leur présentation en commission CVEC.

Une membre du collège des IATS s'interroge également sur l'affectation des 7% consacrés à l'action sociale, notamment pour savoir s'il s'agit d'aides individuelles. Elle souhaite en outre savoir si ces demandes sont instruites par le SUAPS ou directement par l'établissement et questionne le niveau d'information des étudiants concernant les actions menées par le SUAPS.

Une membre du collège des usagers indique que les étudiants sont effectivement informés des dispositifs proposés par le SUAPS.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :

Approbation des projets sélectionnés dans le cadre du 2^{ème} appel à projets FSDIE pour un montant de 3 500,40 €

Membres du Conseil d'Administration présents : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2026-03-13 : 07

Approbation des projets sélectionnés dans le cadre du 2^{ème} appel à projets FSDIE pour un montant de 3 500,40 € approuvée avec 25 voix pour des voix présentes ou représentées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h01.

Le prochain Conseil d'Administration est programmé au jeudi 25 juin 2026.

21

Le Président de séance

Philippe LYX
